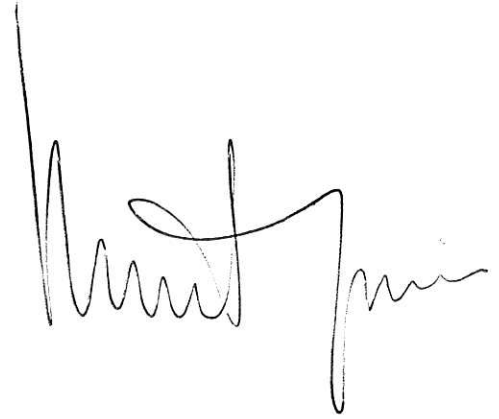


CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 JANVIER 2013
COMPTE RENDU



Etaient présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs, Patrick VASSAL, Jehanne ARNAUD, Yves CANUEL, Martine ANDRÉ, Jean-Marie TOUCAS, Jean-Maurice ZORZI, Patrice AMADO, Charles PIERRUGUES, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Roger ELIZABE, Jacqueline GUIRADO, Claudine DUQUESNE, Michèle DALLIES, Jacques MUNIER, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Yolande MARTINEZ, Yvane HEMET, Laurence GEERAERT, Véronique KERHOAS, Géraldine RIBBE, Sébastien PELLEGRIN, Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Eric PROVENSAL, Alain CONVERT conseillers municipaux.

Procurations étaient données à :

Monsieur le Maire par Madame Micheline MARTEL
Monsieur Jean-Marie TOUCAS par Madame Stéphanie RICHARD
Monsieur Eric PROVENSAL par Monsieur Bernard ROLLAND

Etait absent :

Sylvain ROSIQUE

Secrétaire de séance :

Mme Yvane HEMET

Monsieur le maire ouvre la séance à 17 heures 00.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2012 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ :**

Pour le vote des représentants communautaires, les membres de l'opposition : Yolande MARTINEZ, Laurence GEERAERT, Roger GARCIA, Robert GONTIER, Michel FACCIN, Jackie RAINAUT, Josette ESCUDIER, Eric PROVENSAL, Alain CONVERT ont quitté la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'élire au scrutin secret et à la majorité absolue les conseillers communautaires représentant Sainte-Maxime à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Il est approuvé les résultats de ces scrutins, comme suit :

TITULAIRES			
<i>Candidats</i>	<i>Nombre de votants</i>	<i>Bulletin blanc</i>	<i>Nombre de voix</i>
Vincent MORISSE	22	0	22
Charles PIERRUGUES	22	0	22
Martine ANDRE	22	0	22
Patrice AMADO	22	0	22
Jean-Maurice ZORZI	22	0	22
Yves CANUEL	22	0	22

SUPPLEANTS			
<i>Candidats</i>	<i>Nombre de votants</i>	<i>Bulletin blanc</i>	<i>Nombre de voix</i>
Micheline MARTEL	22	0	22
Jacqueline GUIRADO	22	0	22
Jacques MUNIER	22	1	21
Roger ELIZABE	22	0	22
Patrick VASSAL	22	0	22
Michèle DALLIES	22	0	22

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

- **SIVOM DU PAYS DES MAURES ET DU GOLFE DE SAINT TROPEZ RETRAIT DE LA COMMUNE DE COLLOBRIERES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE :**

- D'approuver le retrait de la commune de Collobrières du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

La séance est levée à 18 heures 00. Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 14 février 2013 à 19 heures 00.

